

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DAE 274 Subvention d'investissement (13.500 euros), et convention avec le Groupement d'Intérêt Public Cafés-Cultures.

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer une subvention d'investissement au Groupement d'Intérêt Public Cafés-Cultures et de signer une convention avec cet organisme ;

Sur le rapport présenté par M. Frédéric HOCQUARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention au titre de l'attribution d'une subvention d'investissement avec le Groupement d'Intérêt Public Cafés-Cultures, dont le siège social est situé 2 impasse Girardon 75018 Paris (SIMPA n° 184375, dossier 2019-09534).

Article 2 : Une subvention d'investissement d'un montant de 13.500 euros est attribuée au Groupement d'Intérêt Public Cafés-Cultures au titre de ses activités en soutien à l'économie culturelle en 2019.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget d'investissement 2019 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO